

Contribution à l'étude des fiancés considérés comme une espèce propre

Autor(en): **Peitrequin, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1932)**

Heft 34

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-224743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques Il. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.

MONSIEUR ET MADAME

Un ami du *Conteur Vaudois*, auquel il a collaboré, M. Jean Peitrequin vient de publier son second volume. Celui-ci, tout aussi intéressant que *Les mains dans les poches* porte, en titre : *Monsieur et Madame*, et en épigraphe : « L'humour et l'amour en ménage ».

Ce sont, en effet, des scènes de la vie conjugale que l'auteur nous présente. Il y déploie, à les décrire, toutes les ressources d'une imagination fertile, toutes les nuances d'un esprit fin, souple, délié et subtil, assaisonné d'un humour du meilleur goût. Ces tableautins constituent vraiment :

Une ample comédie à cent actes divers

ou plutôt à 53, très exactement, dont : *Quand ça commence. — Le coup de foudre. — Amour ! amour ! — Perdus sous la ramée. — La nocce. — Les confitures. — L'ordre au logis. — Réception. — L'orgueil culinaire. — Lorsque l'enfant paraît. — Les mamans. — Les papas. — Revivre sa vie.*

Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois. Si l'enveloppe de la pensée est aimable, enjouée et d'un tour agréable, la philosophie y reste grave et profonde. M. Peitrequin s'apparente ainsi aux Petit-Senn et aux Topffer.

Les dix illustrations dues à la plume de M. Pierre Vidoudez soulignent à merveille les intentions de l'écrivain. Féconde collaboration !

Pour donner à nos lecteurs une idée de ce volume, publié par l'Imprimerie vaudoise, nous sommes heureux de pouvoir en transcrire ci-dessous un chapitre.

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES FIANCES CONSIDERES COMME UNE ESPECE PROPRE

ES fiancés sont des êtres qui existent encore à l'état libre en Suisse où des lois sévères mais justes les protègent suffisamment pour en empêcher la disparition. Ils s'épanouissent en général au printemps et l'on peut facilement étudier leurs caractéristiques quand ils s'en vont, le long des chemins creux bordés de cerisiers en fleurs, à l'heure où le soleil s'effondre dans le lac.

Si les mœurs des fourmis ont donné lieu à de savantes recherches minutieusement poursuivies, on s'est jusqu'ici assez peu préoccupé scientifiquement des fiancés. On a laissé ce soin aux poètes qui en ont quelquefois touché un mot dans leurs œuvres inutiles et charmantes, mais personne, jusqu'à présent, ne s'est sérieusement penché sur cette espèce intéressante au plus haut point.

J'ai profité de quelques loisirs dont je dispose pour m'attaquer à ce sujet où, je dois l'avouer, j'ai rencontré de grandes satisfactions. Je n'ai pas cru devoir garder pour moi le résultat de mes observations que je vais brièvement résumer ici, apportant ainsi ma modeste pierre à l'édifice des connaissances humaines.

De prime abord, les fiancés paraissent vivre dans un état de complète anarchie et n'être soumis à aucune des grandes lois qui assurent, par exemple, la merveilleuse prospérité des termites.

Au contraire, les fiancés, qui vont toujours par deux, semblent limiter à cela leur vie en société. On n'aperçoit chez eux nulle trace d'organisation comparable à celles qui régissent les grandes espèces. Les statistiques que j'ai sous les yeux démontrent de façon irréfutable que le couple est leur unique formation. Il est tout à

fait sans exemple qu'ils aient formé des troupeaux compacts.

De mœurs très douces, plutôt craintifs, les fiancés d'ordinaire fuyent l'approche de l'homme pour se réfugier de préférence dans les endroits paisibles et riants où les sociétés de Développement font placer des baïcs à leur intention. Contrairement à l'opinion courante les fiancés ne sont pas exclusivement des nocturnes. Le clair de lune et les débuts de nuits pâmées paraissent, il est vrai, les attirer tout spécialement, mais la lumière du jour ne leur est pas aussi nuisible qu'on l'a prétendu. Seul le mauvais temps semble leur causer de graves préjudices ; ils se blottissent alors peureusement dans les cinémas et les crémeries où ils prennent de légers repas en se regardant attentivement dans le blanc des yeux.

Car, pour quiconque a le moindre souci de la vérité scientifique il tombe sous le sens qu'ils ne se nourrissent pas d'amour et d'eau fraîche. Je suis navré d'avoir à détruire cette séduisante légende. Les fiancés mangent énormément, seulement, comme ils tiennent par un inexplicable sentiment de pudeur à leur immatérialité, ils se dissimulent pour manger, tout comme les oiseaux se cachent pour mourir. J'en ai vu qui dévoreraient sans désespérer d'énormes quantités d'éclairs au chocolat, de puis d'amour et de babas au rhum.

L'existence des fiancés est relativement courte. Elle dure généralement de trois mois à trois ans.

Leur vie commence et se termine dans la joie et nous ne pouvons que les envier, pauvres humains que nous sommes, qui naissons sans le savoir et mourons dans la douleur. Un beau jour, quand un couple de fiancés sent que le terme est proche, il se rend, avec un admirable instinct, chez « le charmeur des amoureux » vulgairement dénommé « officier d'état civil » qui les tue proprement et les épingle dans sa collection poussièreuse qu'on appelle aussi « Registre des mariages ». C'est leur façon d'entrer ensemble dans la vie éternelle.

Il y a naturellement des couples qui font exception à ces lois, ce qui nous permet d'affirmer que les fiancés ont une certaine volonté propre pouvant dans certains cas très rares modifier le chemin tracé par leur instinct.

La sauvagerie relative des fiancés n'a rien qui puisse sérieusement inquiéter. Ce sont des êtres d'une douceur extrême qu'on peut facilement apprivoiser par quelques paroles aimables, car ils comprennent notre langage ainsi que celui des fleurs.

Ils parlent d'ailleurs très peu, gazouillent beaucoup et pleurent de temps en temps.

La chasse en est sévèrement interdite. Pourtant ils sont fort recherchés des maisons d'ameublement qui vont même jusqu'à offrir des primes considérables pour chaque fiancé capturé.

En résumé, les fiancés sont charmants, inoffensifs pour les cultures et fort plaisants à regarder. On ne peut que se féliciter d'en posséder autant dans notre petite patrie et j'applaudis à la création d'une ligue qui vient de se fonder pour leur sauvegarde sous le nom de « Union des honnêtes mères de famille pour la protection des gazouillants fiancés ».

(Monsieur et Madame).

Jean Peitrequin.



LE POMPIE DE GUEGNEPIAO

TASSE sè passàve tandu la guerra. Vo sède que po bordà lè frontière, l'avant fé crià pè lè pequette tota l'élita, la landwèr et po fini lo lanschtourme ; lè pllie vi po coumenci, et pu lè z'altro ein aprì : clliotson, pansu, pècllio et ràipau. N'etài pas restà grand mondo pè lo velàdzo po gardà lè fenne. monod pè lo velàdzo po gardà lè fenne.

L'avàì età tot paràì pè Guegnepiào et cein eimbètàve lo syndico, rappoo à la pompa.

L'è que, à Guegnepiào, l'avant onna pompa à fù tota batteinta nàova, avoué dâi tuyau que sublllàvant l'igie du lo fin fond dâi crâo po l'envoyuì dein dè niolo. L'etài pardieu damàdzo de vèrè tota la compagni ào militéro. Assebin lo syndico sè dit dinse :

— N'è pas lo tot que cein. S'allàve bourlâ pè Guegnepiào, on sarâi grelhî... avoué 'na pompa que pào pas allâ pì. Faut coudhî retrovâ onn' autre compagni de pompie. Sarâi dèfecilo, du que ne reste pe rein mé, pè Guegnepiào, que de la cassibraille que n'a jamé rein fé de servico.

Mâ lo syndico etài d'attaque et l'a vito zu organisâ oquie.

L'a nommâ capitaino lo gros Potâ que l'avàì 'na voix à terî contro la grâla, mâ que lài cougnessâ pas mé qu'onna cancoire et l'a tserdzî de chàidre sè sordâ li mîmo.

L'è que chàidre dâi sordâ quand lài a pe rein mé de dzein dein la coumouna l'è pas tant quemoué. Potâ l'a tot parâì pu rapertsî quauque pì plliat, dâo-trâi bossu, dâi soriaud, dâi guegnâ (borgne), on mantosot, dou toupin. Po fini, l'a prâi quauque fèmale, dâi serveinte que l'è-tant, ma fâi, bin fète po baillî on coup de man.

Ti cllia dzein sè sant vetu avoué dâi z'hailon de pompie, dâi quiépi quemet faut pè la tita et onna corràì po serrâ lo pètro.

L'è su que cllia compagni etài on bocon courieusa à vèrè et principallameint quand faillâi fère l'exercico.

Câ, po tot dere, Potâ n'avàì jamé zu coumandâ qu'à dâi bào et à dâi vatse et, ma fâi, l'affère pouàve pas allâ quemet su dâi ruvette. Ti lè coup que fasant l'exercico avoué la troppa, lè vilhio fenne et lè mousse ein avant po quieinze dzo à rire.

Lo syndico, li, etài conteint. L'avàì sè pompie et tant pi po lo resto. Mîmameint qu'ein a de on mot ào préfet et que stisse l'a décidâ de lè passâ ein rehiuva onna demèindze.

Quand Potâ l'a oyu cllia novalla, l'a zu dâi veintrâie que l'ant dourâ tant qu'à cllia demèindze.

Onn' hâora dèvant que lo préfet l'arreve, tota la compagni l'etài quie po s'assèyî su la pllièce. Potâ l'ao fasâi :

— Allèin va ! Betâ-vo quemet faut... quemet sti an passâ ! Tsampâ-vo vè la mouraille

Ah vouaih ! lè z'on verivânt su pllièce quemet dâi dzenelhie que sant ètourlo, sè betâvant